

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 décembre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 132 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine LORENZI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Claude DAUMERGUE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Jean-Marc BENZI - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Gérard PEPE - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Alain CROCE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Gérard SBRAGIA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Maxime TOMMASINI représenté par Jacqueline MAURIC - André VARESE représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Eric DI MECO - Martine VASSAL.

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 006-2515/10/CC

■ Organisation par la Communauté Urbaine du deuxième Forum des zones franches urbaines de Marseille Provence Métropole

DDEAI 10/5512/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La loi n°96-987 du 14 novembre 1996, relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville, a défini des zones urbaines sensibles, des zones de redynamisation urbaine et des zones franches urbaines, pour créer de l'emploi, favoriser l'insertion professionnelle, relancer l'activité et créer un réel développement économique.

Le dispositif des zones franches urbaines compte aujourd'hui officiellement cent sites répartis sur le territoire national et outre-mer. Marseille Provence Métropole est d'ailleurs l'un des seuls sites à disposer de deux zones franches sur la même commune de Marseille : la ZFU "Nord Littoral" créée en 1997 et la ZFU "14e et 15e Sud" créée en 2004, et élargie en 2006.

Les zones franches offrent un réel avantage aux entreprises qui s'y implantent. Elles permettent aux entrepreneurs de bénéficier de nombreux avantages: exonérations d'impôts sur les bénéfices, de taxes professionnelles, de charges sociales patronales, de taxes foncières sur les propriétés bâties et de cotisations sociales personnelles (maladie, maternité) pour les travailleurs indépendants (commerçants, artisans, professions libérales).

Durant ces treize dernières années, les Zones Franches Urbaines de Marseille Provence Métropole ont favorisé l'implantation d'entreprises, avec la création nette de 3 450 établissements, dans des zones considérées jadis comme économiquement sinistrées, et ont contribué à réduire considérablement le taux des demandeurs d'emploi ; divisé presque par deux dans ces territoires fragiles.

Cette revitalisation économique a également contribué à une redynamisation de l'urbanisme, du logement, de l'immobilier d'entreprise, des services et de l'accessibilité ; suscitant ainsi l'intérêt de la population marseillaise et des nouveaux arrivants.

En effet, ces quartiers connaissent aujourd'hui le rythme de croissance le plus élevé à Marseille avec 22 300 nouveaux habitants depuis 1999.

Ces réussites reposent sur une meilleure coordination des acteurs économiques, des collectivités, des associations et des services publics. Consciente de son rôle indispensable, la Communauté urbaine a renforcé cette dynamique en encourageant l'accueil des entreprises, la mobilisation des acteurs, l'animation d'un réseau local au travers d'un plan de communication comprenant notamment une lettre périodique, des insertions dans la presse économique et par l'organisation l'année dernière, du premier forum dédié aux zones franches urbaines.

Le 23 juin 2010, la Communauté urbaine a organisé ce premier forum des zones franches afin de valoriser le dispositif ZFU et de développer les potentialités économiques de ces territoires. Véritable vecteur de proximité économique entre les chefs d'entreprises, les futurs créateurs, les investisseurs et les demandeurs d'emplois, il a regroupé 43 structures partenaires, 250 entreprises (dont 64% situées dans les deux ZFU) et 500 visiteurs.

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

De plus, le forum a répondu aux attentes des participants car ils ont trouvé des informations de qualité et ont pu participer à des échanges fructueux avec les exposants. Le coût net global de cette manifestation par la Communauté urbaine s'élève à 58 679.80 euros. La Caisse des Dépôts a contribué à hauteur de 18 000 euros au coût total.

Forte de son expérience, la Communauté urbaine veut offrir aux habitants de la métropole une action cohérente et continue avec plus d'emplois et une meilleure connaissance des possibilités de développement économique.

Dans un contexte de crise économique, de réduction des avantages accordés aux entreprises en zone franche depuis le 1^{er} janvier 2009 et de ralentissement de la croissance, la Communauté urbaine a lancé un manifeste pour la prorogation du dispositif au-delà du 31 décembre 2011, date fixé par l'Etat pour arrêter le dispositif sur l'ensemble du territoire.

Afin de maintenir son action de proximité et son rôle d'animateur du dispositif ZFU, la Communauté urbaine propose d'organiser le deuxième Forum des zones franches de Marseille Provence Métropole et insistera vivement auprès de tous ses partenaires pour une prorogation du dispositif.

Cette manifestation se déroulera, sur une journée complète, à l'été 2011, à l'Ecole de la Deuxième chance.

Le budget maximal consacré à cette manifestation sera de 60 000 euros TTC, pour assurer l'organisation matérielle et logistique de l'événement, la communication, l'animation, les réceptions ainsi que l'accueil indispensables au succès de l'opération.

Des contributions de partenaires financiers pourront venir en déduction de la participation de la Communauté urbaine.

Un bilan de l'opération sera présenté au Conseil après sa réalisation et avant la fin de l'année 2011.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'organisation par la Communauté urbaine du deuxième Forum des zones franches urbaines de Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- la nécessité d'animer le dispositif des zones franches urbaines
- l'importance des retombées du dispositif en termes de créations d'emplois et d'établissements sur ces sites
- l'intérêt pour la Communauté urbaine d'organiser un tel événement

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est pris acte du bilan du premier forum des Zones Franches Urbaines organisé par Marseille Provence Métropole.

Article 2 :

Est approuvé le principe de l'organisation par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole du deuxième Forum des Zones Franches Urbaines.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant, est autorisé à signer tout document relatif au Forum des zones franches urbaines de Marseille Provence Métropole.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional PACA, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Caisse des Dépôts, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI